



**Neuflize OBC**

# Neuflize Elan Euro Atlantique Novembre 2031

**Titre de créance complexe de droit français présentant un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et à l'échéance.**

Le titre de créance complexe est émis par Natixis Structured Issuance SA (l'« Émetteur »), véhicule d'émission au Luxembourg offrant une garantie de formule donnée par Natixis (le « Garant de la formule » ; Standard & Poor's : A / Moody's : A1 / Fitch : AA-). L'investisseur supporte les risques de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur et du Garant de la formule.

**Neuflize Elan Euro Atlantique Novembre 2031 est un titre de créance risqué alternatif à un investissement dynamique de type actions.**

**Période de commercialisation** : du 18 septembre 2023 au 3 novembre 2023. La période de commercialisation peut être close à tout moment.

**Durée d'investissement conseillée** : 8 ans en l'absence de remboursement anticipé. L'investisseur prend un risque de perte en capital non mesurable si le titre de créance est revendu avant la date d'échéance ou l'une des dates de remboursement anticipé.

**Éligibilité** : contrats d'assurance-vie ou de capitalisation et comptes-titres. La présente brochure décrit les caractéristiques de Neuflize Elan Euro Atlantique Novembre 2031 et ne prend pas en compte les spécificités des contrats d'assurance-vie ou de capitalisation dans le cadre desquels ce titre de créance est proposé. L'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'assureur d'une part, l'Émetteur et le Garant de la formule d'autre part, sont des entités juridiques distinctes.

**Code ISIN : FR001400K4V9**

**COMMUNICATION À CARACTÈRE PROMOTIONNEL | Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur.**

**VOUS ÊTES SUR LE POINT D'ACHETER UN PRODUIT QUI N'EST PAS SIMPLE ET QUI PEUT ÊTRE DIFFICILE À COMPRENDRE.**

<sup>1</sup> Notations en vigueur au moment de la rédaction de la brochure. Ces notations peuvent être révisées à tout moment par les agences de notation et ne sont pas une garantie de solvabilité du garant de la formule.



## Neuflyze Elan Euro Atlantique Novembre 2031

Avec Neuflyze Elan Euro Atlantique Novembre 2031, l'investisseur privilégie un produit adossé aux marchés actions américains et européens. Le remboursement est conditionné à l'évolution de l'indice le moins performant parmi les indices S&P 500® et EURO STOXX 50® (dividendes non réinvestis). L'investisseur ne bénéficiera pas des dividendes détachés par les valeurs des indices.

Ce produit s'adresse :

- ▲ à un marché cible de contreparties éligibles, de clients professionnels et de clients de détail, personnes morales ou physiques, recherchant une alternative à des placements dynamiques risqués de type « actions » (un investissement dans le produit présente un caractère très spéculatif, impliquant un haut niveau de risque; il ne saurait donc être envisagé que par des personnes pouvant se permettre de perdre l'intégralité du capital investi),
- ▲ aux clients de la Banque Neuflyze OBC souhaitant investir au sein d'un compte-titres ou d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation en fonction de leurs connaissances et expériences de cette catégorie de produits, de leurs objectifs d'investissement, de leur situation financière et de leur tolérance au risque.



## Avertissement

Neuflize Elan Euro Atlantique Novembre 2031 est construit dans la perspective d'un investissement pour toute la durée de vie du produit. Il est donc fortement recommandé de n'investir dans ce produit que si vous avez l'intention de le conserver jusqu'à son échéance prévue. En effet, si vous revendez vos titres avant les dates de remboursement définies dans la formule, le prix qui vous sera proposé sera fonction des paramètres du marché ce jour-là (et déduction faite des frais éventuels liés à la revente). Il pourra être très différent (inférieur ou supérieur) du montant résultant de l'application de la formule annoncée et cette revente pourra générer une perte en capital partielle ou totale, notamment si les conditions de marché sont défavorables à ce moment-là.

En particulier, dans le cas d'une souscription à Neuflize Elan Euro Atlantique Novembre 2031 sous la forme d'unités de compte intervenant dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, ce risque de perte en capital est notamment à apprécier en tenant compte du fait que le contrat d'assurance vie peut être dénoué par décès à tout moment ou en cas d'opérations au sein du contrat d'assurance vie ou de capitalisation entraînant le désinvestissement de l'unité de compte (arbitrage, rachat partiel ou total).

Le 3 novembre 2031, en l'absence d'activation du mécanisme automatique de remboursement anticipé, et si l'indice le moins performant est en baisse de plus de 35 % par rapport à son niveau initial à la clôture du 3 novembre 2023, l'investisseur subit une perte en capital à hauteur de la totalité de la baisse de l'indice le moins performant et reçoit à l'échéance le capital initial diminué de la baisse de cet indice. **La perte peut être partielle ou totale dans le cas le plus défavorable.**

# NEUFLIZE ELAN EURO ATLANTIQUE NOVEMBRE 2031

Dans l'ensemble de cette brochure, le montant du remboursement est calculé sur la base de la Valeur Nominale des titres de créance de Neuflyze Elan Euro Atlantique Novembre 2031, hors frais, commissions et fiscalité applicables au cadre d'investissement, soit 1 000 euros. Les termes « capital » et « capital initial » utilisés dans cette brochure désignent cette Valeur Nominale. L'investisseur supporte les risques de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur et du Garant de la formule. **Les rendements indiqués dans ce document sont des taux nominaux qui ne tiennent pas compte du niveau de l'inflation. Le rendement réel du produit peut être significativement inférieur dans un contexte de forte inflation.** Dans cette brochure, les calculs sont effectués pour un investissement de 1 000 euros le 3 novembre 2023 et une détention jusqu'à la date d'échéance (le 10 novembre 2031) ou, selon le cas, de remboursement anticipé.

En cas d'achat après le 3 novembre 2023 et/ou de vente du titre avant son échéance effective (et/ou en cas d'arbitrage ou de rachat pour les contrats d'assurance vie/capitalisation, ou de dénouement par décès pour les contrats d'assurance-vie), le taux de rendement annuel peut être supérieur ou inférieur au taux de rendement annuel net indiqué dans la présente brochure. De plus, l'investisseur peut subir une perte en capital partielle ou totale. Les taux de rendement annuels sont calculés in fine pour chaque contrat d'assurance vie et/ou de capitalisation et donc susceptibles de varier selon les contrats.

Hypothèses faites pour le calcul des taux de rendement annuel :

Les taux de rendement annuels présentés sont nets des frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation ou nets de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte-titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droits de garde de 1 % annuel).

Mais ils ne prennent pas en compte les autres frais liés au cadre d'investissement (par exemple frais d'entrée/ d'arbitrage, etc.), les prélèvements sociaux et fiscaux s'entendent en dehors de tout défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur et du Garant de la formule.

# DÉTAIL DES MÉCANISMES DE LA FORMULE

Les différents scénarii présentés dans ce document permettent d'illustrer le fonctionnement de la formule de calcul servant à déterminer le rendement du produit, en fonction des évolutions de l'indice le moins performant parmi les indices S&P 500® (dividendes non réinvestis) et EURO STOXX 50® (dividendes non réinvestis). Le rendement du produit n'est lié à la réalisation de conditions que sur une seule classe d'actifs : les actions, dont les indices S&P 500® (dividendes non réinvestis) et EURO STOXX 50® (dividendes non réinvestis) sont représentatifs. Il s'agit d'une alternative à un placement dynamique risqué de type « actions ».

Le niveau de clôture des indices constaté le 3 novembre 2023 est retenu comme leur niveau initial.

## Mécanisme automatique de remboursement anticipé mensuel :

Chaque mois, à partir de la fin du 18<sup>e</sup> mois, un **remboursement anticipé automatique possible du capital avec un gain potentiel de 0,6375 %<sup>1</sup> par mois écoulé, soit 7,65 % par année écoulée, depuis la date de constatation initiale<sup>2</sup>**, si l'indice le moins performant est stable ou clôture en hausse par rapport à son niveau initial à une date de constatation mensuelle<sup>2</sup> (soit un taux de rendement annuel net maximum de 6,32 %<sup>3</sup>).

En l'absence de remboursement automatique anticipé, le produit continue.

## Mécanisme de remboursement à l'échéance des 8 ans :

À la date de constatation finale, le 3 novembre 2031, si le mécanisme automatique de remboursement anticipé n'a pas été activé précédemment :

**CAS DÉFAVORABLE : en cas de baisse de plus de 35 % d'au moins l'un des deux indices.**

**Une perte en capital partielle ou totale**, si l'indice le moins performant clôture en baisse de plus de 35 % par rapport à son niveau initial, à la date de constatation finale<sup>2</sup>. L'investisseur subit dans ce cas une perte en capital à hauteur de l'intégralité de la baisse de l'indice le moins performant. Dans le cas le plus défavorable, la perte en capital est totale.

**CAS MÉDIAN : en cas de baisse n'excédant pas 35 % des indices.**

**Un remboursement de l'intégralité du capital<sup>1</sup>**, si l'indice le moins performant clôture en baisse mais que cette baisse n'excède pas 35 % par rapport à son niveau initial à la date de constatation finale<sup>2</sup> (soit un taux de rendement annuel net de -1,00 %<sup>3</sup>).

**CAS FAVORABLE : en cas de stabilité ou de hausse des indices.**

**Un remboursement du capital avec un gain potentiel de 61,20 %<sup>1</sup>, soit 7,65 % par année écoulée, depuis la date de constatation initiale<sup>2</sup>** si l'indice le moins performant est stable ou clôture en hausse par rapport à son niveau initial à la date de constatation finale<sup>2</sup> (soit un taux de rendement annuel net de 5,07 %<sup>3</sup>).

### IMPORTANT

En cas d'entrée sur le marché secondaire, c'est-à-dire après la période de souscription, l'investisseur est invité à se renseigner sur les niveaux de l'indice et de la barrière de remboursement du capital à l'échéance, équivalent à une baisse de 35 % par rapport au niveau initial de l'indice le moins performant. En effet, en cas d'entrée sur le marché secondaire, la probabilité d'atteindre la barrière de remboursement du capital à l'échéance peut être beaucoup plus élevée et, par voie de conséquence, le risque d'une perte totale ou partielle en capital accru. Par ailleurs, les avantages du produit ne profitent qu'aux seuls investisseurs ayant investi avant le 3 novembre 2023, et conservant l'instrument financier jusqu'à son échéance effective.

<sup>1</sup> Hors frais, commissions, et hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables, sous réserve de l'absence de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur et du Garant de la formule et de la conservation du titre de créance jusqu'à son remboursement final. En cas de sortie en cours de vie alors que les conditions du remboursement final ne sont pas réunies, le montant remboursé dépendra des paramètres de marché en vigueur et engendrera un gain ou une perte non mesurable a priori. La perte en capital, notamment, pourra être partielle ou totale.

<sup>2</sup> Veuillez vous référer au tableau récapitulant les principales caractéristiques financières en page 13 pour le détail des dates.

<sup>3</sup> Veuillez vous référer à l'avertissement sur les taux de rendement annuel nets page 3.

# AVANTAGES & INCONVÉNIENTS

## Avantages :

- **Objectif de gain potentiel de 0,6375 % par mois écoulé équivalent à 7,65 %<sup>1</sup> par année écoulée, depuis la date de constatation initiale<sup>2</sup> :** dès lors qu'à l'une des dates de constatation mensuelle<sup>2</sup> ou finale<sup>2</sup>, les indices sont stables ou clôturent en hausse par rapport à leur niveau initial.
- **Potentiel remboursement anticipé automatique chaque mois, à partir de la fin du 18<sup>e</sup> mois :** dès lors qu'à l'une des dates de constatation mensuelle<sup>2</sup>, les indices sont stables ou clôturent en hausse par rapport à leur niveau initial.
- **Remboursement conditionnel de l'intégralité du capital<sup>1</sup> à l'échéance :** dès lors, qu'à la date de constatation finale<sup>2</sup>, aucun des indices n'a subi une baisse de plus de 35 % par rapport à son niveau initial.

## Inconvénients :

- **Risque de perte partielle ou totale en capital :**  
**En cours de vie :** en cas de sortie alors que les conditions de remboursement anticipé automatique ne sont pas réunies – dans ce cas, la formule de remboursement présentée ici ne s'applique pas et le prix de vente dépend des conditions de marché en vigueur au moment de la sortie. Si le cadre d'investissement du produit est un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, le dénouement, notamment par décès, l'arbitrage ou le rachat partiel de celui-ci peuvent entraîner le désinvestissement des unités de compte adossées aux titres de créance avant leur date d'échéance et en conséquence un risque de perte de valeur du capital investi.  
**À l'échéance des 8 ans :** en cas de baisse de plus de 35 % d'au moins l'un des deux indices par rapport à son niveau initial à la date de constatation finale<sup>2</sup>, l'investisseur peut perdre jusqu'à l'intégralité de son capital investi.
- **Forte variabilité du montant remboursé à l'échéance :** il est très sensible à une faible variation de l'indice le moins performant autour du seuil de perte en capital, soit 35 % de baisse par rapport à son niveau initial, et à une faible variation de l'indice autour de 100 % de son niveau initial.
- **Plafonnement des gains :** le gain potentiel maximal est fixé à 0,6375 % par mois écoulé, soit 7,65 %<sup>1</sup> par année écoulée, depuis la date de constatation initiale<sup>2</sup>, même en cas de hausse plus importante des indices par rapport à leur niveau initial.
- **Les dividendes versés par les actions qui composent les indices EURO STOXX 50<sup>®</sup> et S&P 500 Index<sup>®</sup> ne sont pas réinvestis et ne bénéficient donc pas à leur performance.** Cette performance résulte, pour l'investisseur, en un rendement moindre qu'une performance dividendes réinvestis.
- **Durée exacte de l'investissement non connue à l'avance :** elle peut varier de 1 an et 6 mois à 8 ans.
- **Souscription sur le marché secondaire et conservation du produit :** en cas de souscription sur le marché secondaire (après le 3 novembre 2023) à un prix d'achat supérieur à 100 % de la Valeur Nominale par titre de créance, soit une valeur par coupure supérieure à 1 000 euros, l'investisseur s'expose à un rendement inférieur par rapport à une souscription à un prix d'achat égal à 100 % de la Valeur Nominale par titre de créance. En effet, l'ensemble des remboursements (gains et valeur de remboursement) se fait sur la base de cette Valeur Nominale par titre de créance, soit 1 000 euros. Par ailleurs, les avantages du produit ne profitent qu'aux investisseurs conservant l'instrument financier jusqu'à son échéance effective (au titre de la formule de remboursement).
- **L'investisseur est exposé à un éventuel défaut (qui induit un risque de non remboursement) ou à une dégradation de la qualité de crédit (qui induit un risque sur la valeur de marché du titre de créance) de l'Émetteur et à un risque de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite du Garant de la formule.**



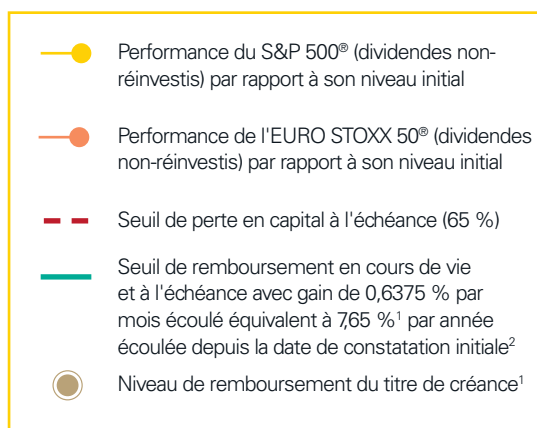
<sup>1</sup> Hors frais, commissions, et hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables, sous réserve de l'absence de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur et du Garant de la formule et de la conservation du titre de créance jusqu'à son remboursement final. En cas de sortie en cours de vie alors que les conditions du remboursement final ne sont pas réunies, le montant remboursé dépendra des paramètres de marché en vigueur et engendrera un gain ou une perte non mesurable a priori. La perte en capital, notamment, pourra être partielle ou totale.

<sup>2</sup> Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques financières en page 13 pour le détail des dates.

# ILLUSTRATIONS : SCÉNARIO DÉFAVORABLE

## 1 ■ SCÉNARIO DÉFAVORABLE

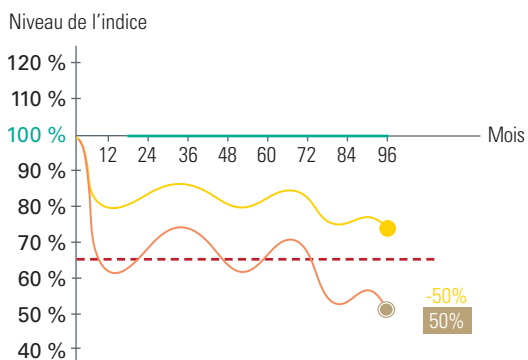
**Le rendement le plus défavorable se produit lorsque l'indice le moins performant a clôturé en baisse à chaque date de constatation mensuelle<sup>2</sup> et en baisse de plus de 35 % par rapport à son niveau initial, à la date de constatation finale, le 3 novembre 2031.** Les données chiffrées utilisées dans ces exemples n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du produit. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs. Du fait de son fonctionnement, le produit ne peut être comparé à aucun indicateur de référence. Toutefois, les illustrations ci-après permettent d'appréhender le comportement de la formule par rapport à un investissement direct dans un produit financier répliquant l'indice. L'ensemble des données sont présentées hors fiscalité applicable et/ou frais liés au support d'investissement et hors effets des éventuels droits d'entrée et de sortie.



### Remboursement à l'échéance avec une perte en capital :

Dans l'exemple illustré ci-contre, l'indice le moins performant clôture en baisse par rapport à son niveau initial à chaque date de constatation mensuelle<sup>2</sup>. Le mécanisme de remboursement anticipé automatique n'est pas activé et le produit continue jusqu'à l'échéance. À la date de constatation finale, le 3 novembre 2031, l'indice le moins performant parmi les indices S&P 500® et EUROSTOXX 50® (dividendes non réinvestis), enregistre une baisse de 50 %, soit supérieure à 35 % par rapport à son niveau initial, en dessous du seuil de perte en capital. Le produit est remboursé avec une perte en capital.

L'investisseur reçoit alors le capital initial<sup>1</sup> diminué de la baisse de l'indice, soit 50 % du capital initial<sup>1</sup>, ce qui correspond à un taux de rendement annuel net de -9,19 %<sup>3</sup> égal à celui de l'indice le moins performant.



Il est à noter que le rendement de Neuflyze Elan Euro Atlantique Novembre 2031 est très sensible à une variation de l'indice autour du seuil de -35 %. L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que la perte en capital peut être totale, en cas de scénario encore plus défavorable.

<sup>1</sup> Hors frais, commissions, et hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables, sous réserve de l'absence de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur et du Garant de la formule et de la conservation du titre de créance jusqu'à son remboursement final. En cas de sortie en cours de vie alors que les conditions du remboursement final ne sont pas réunies, le montant remboursé dépendra des paramètres de marché en vigueur et engendrera un gain ou une perte non mesurable a priori. La perte en capital, notamment, pourra être partielle ou totale.

<sup>2</sup> Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques financières en page 13 pour le détail des dates.

<sup>3</sup> Veuillez vous référer à l'avertissement sur les taux de rendement annuel nets page 3.

# ILLUSTRATIONS : SCÉNARIO MÉDIAN

## 2 ■ SCÉNARIO MÉDIAN

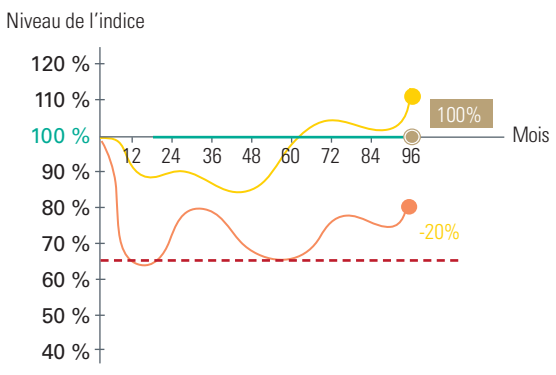
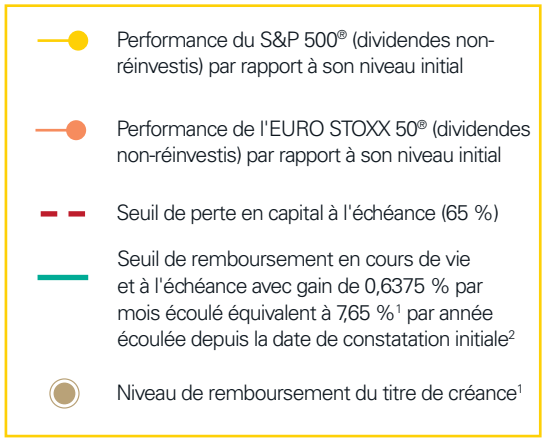
**Dans l'exemple illustré ci-dessous, l'indice le moins performant parmi les indices S&P 500<sup>®</sup> et EURO STOXX 50<sup>®</sup> (dividendes non réinvestis) a clôturé en baisse par rapport à son niveau initial à chaque date de constatation mensuelle<sup>2</sup> mais cette baisse est strictement inférieure à 35 % à la date de constatation finale, le 3 novembre 2031.** Les données chiffrées utilisées dans ces exemples n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du produit. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs. Du fait de son fonctionnement, le produit ne peut être comparé à aucun indicateur de référence. Toutefois, les illustrations ci-après permettent d'appréhender le comportement de la formule par rapport à un investissement direct dans un produit financier répliquant l'indice. L'ensemble des données sont présentées hors fiscalité applicable et/ou frais liés au support d'investissement et hors effets des éventuels droits d'entrée et de sortie.

### Remboursement de l'intégralité du capital<sup>1</sup> à l'échéance :

Dans l'exemple illustré ci-contre, l'indice le moins performant clôture en baisse par rapport à son niveau initial à chaque date de constatation mensuelle<sup>2</sup>. Le mécanisme de remboursement anticipé automatique n'est pas activé et le produit continue jusqu'à l'échéance.

À la date de constatation finale, le 3 novembre 2031, l'indice le moins performant parmi les indices S&P 500<sup>®</sup> et EUROSTOXX 50<sup>®</sup> (dividendes non réinvestis) enregistre une baisse de 20%, soit strictement inférieure à 35 %, par rapport à son niveau initial, au-dessus du seuil de perte en capital.

L'investisseur ne reçoit pas de gain mais reçoit l'intégralité du capital initial<sup>1</sup>, ce qui correspond à un taux de rendement annuel net de -1,00 %<sup>3</sup>, supérieur à celui de l'indice égal à -3,71 %.



<sup>1</sup> Hors frais, commissions, et hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables, sous réserve de l'absence de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur et du Garant de la formule et de la conservation du titre de créance jusqu'à son remboursement final. En cas de sortie en cours de vie alors que les conditions du remboursement final ne sont pas réunies, le montant remboursé dépendra des paramètres de marché en vigueur et engendrera un gain ou une perte non mesurable a priori. La perte en capital, notamment, pourra être partielle ou totale.  
<sup>2</sup> Veuillez vous référer au tableau récapitulatif les principales caractéristiques financières en page 13 pour le détail des dates.  
<sup>3</sup> Veuillez vous référer à l'avertissement sur les taux de rendement annuel nets page 3.



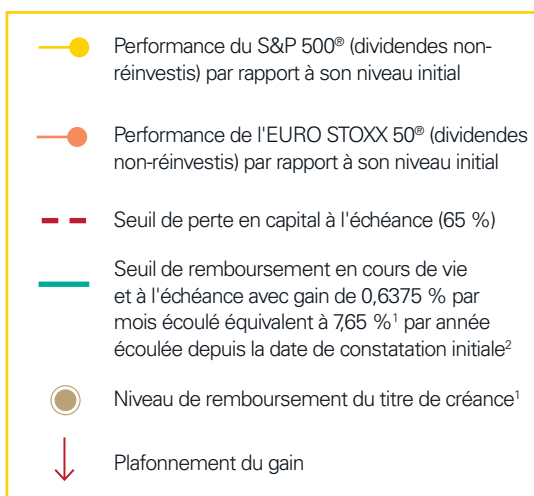
# ILLUSTRATIONS : SCÉNARIO FAVORABLE AVEC PLAFONNEMENT DES GAINS

## 3 ■ SCÉNARIO FAVORABLE AVEC PLAFONNEMENT DES GAINS

**Dans l'exemple illustré ci-dessous, à l'issue de la première date de constatation mensuelle<sup>2</sup>, l'indice le moins performant parmi les indices S&P 500<sup>®</sup> et EURO STOXX50<sup>®</sup> (dividendes non réinvestis) est en hausse par rapport à son niveau initial. Le mécanisme de remboursement anticipé automatique est activé.**

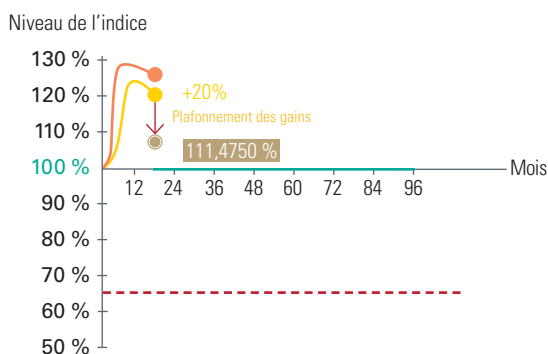
Les données chiffrées utilisées dans ces exemples n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du produit. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs.

Du fait de son fonctionnement, le produit ne peut être comparé à aucun indicateur de référence. Toutefois, les illustrations ci-après permettent d'appréhender le comportement de la formule par rapport à un investissement direct dans un produit financier répliquant l'indice. L'ensemble des données sont présentées hors fiscalité applicable et/ou frais liés au support d'investissement et hors effets des éventuels droits d'entrée et de sortie.



Dans l'exemple illustré ci-contre, l'indice le moins performant clôture en hausse de 20 % par rapport à son niveau initial à la première date de constatation mensuelle<sup>2</sup>. Le mécanisme de remboursement anticipé automatique est activé et le produit prend automatiquement fin par anticipation.

L'investisseur reçoit alors le capital initial<sup>1</sup> augmenté d'un gain de 11,4750 %, soit 7,65 %<sup>1</sup> par année écoulée depuis la date de constatation initiale<sup>2</sup>, soit 111,4750 % du capital initial<sup>1</sup>, ce qui correspond à un taux de rendement annuel net de 6,32 %<sup>3</sup>, inférieur à celui de l'indice égal à 11,58 %, du fait du mécanisme de plafonnement des gains.



<sup>1</sup> Hors frais, commissions, et hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables, sous réserve de l'absence de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur et du Garant de la formule et de la conservation du titre de créance jusqu'à son remboursement final. En cas de sortie en cours de vie alors que les conditions du remboursement final ne sont pas réunies, le montant remboursé dépendra des paramètres de marché en vigueur et engendrera un gain ou une perte non mesurable a priori. La perte en capital, notamment, pourra être partielle ou totale.

<sup>2</sup> Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques financières en page 13 pour le détail des dates.

<sup>3</sup> Veuillez vous référer à l'avertissement sur les taux de rendement annuel nets page 3.

# FACTEURS DE RISQUE

**Avant tout investissement dans ce produit, les investisseurs sont invités à se rapprocher de leurs conseils financiers, fiscaux, comptables et juridiques.**

**Les investisseurs sont invités à lire attentivement la section facteurs de risques du Prospectus de Base.**

Le titre de créance Neufilze Elan Euro Atlantique Novembre 2031 est notamment exposé aux risques suivants :

- **Risque de perte en capital** : en cas de cession des titres de créance avant l'échéance, le prix de cession desdits titres pourra être inférieur à son prix de commercialisation. L'investisseur prend donc un risque de perte en capital non mesurable a priori. Dans le pire des scénarios, les investisseurs pourraient perdre tout ou partie de leur investissement.
- **Risque de perte en capital lié au sous-jacent** : le remboursement du capital dépend de l'évolution du sous-jacent le moins performant. Ces montants seront déterminés par application d'une formule de calcul (voir le mécanisme de remboursement en relation avec le sous-jacent). Dans le cas d'une évolution défavorable de l'évolution du sous-jacent le moins performant, les investisseurs pourraient subir une baisse substantielle des montants dus lors du remboursement et pourraient perdre tout ou partie de leur investissement.
- **Risques liés à l'éventuelle ouverture d'une procédure de résolution ou de faillite** : en cas d'ouverture d'une procédure de résolution au niveau de l'Emetteur et/ou du Garant et/ou du Groupe BPCE ou en cas de faillite de l'Emetteur et/ou du Garant, les investisseurs pourraient perdre tout ou partie de leur investissement initial et/ou ne pas recevoir la rémunération initialement prévue.
- **Risque de volatilité, risque de liquidité** : une forte volatilité des cours (amplitude des variations des cours) ou une faible liquidité pourrait avoir un impact négatif sur le prix de cession des titres de créance. En cas de cession des titres de créance avant l'échéance, le prix de cession pourrait être inférieur à ce qu'un investisseur pourrait attendre compte tenu de la valorisation desdits titres de créance. En l'absence de liquidité, les investisseurs pourraient ne pas être en mesure de les céder.
- **Risques liés à la modification, suppression ou perturbation du sous-jacent le moins performant** : STOXX Limited ou S&P Dow Jones Indices, les administrateurs des sous-jacents, pourrait modifier de façon significative le sous-jacent, l'annuler ou ne pas publier son niveau. Dans ces cas et au choix de l'Agent de Calcul, le niveau du sous-jacent pourrait être calculé conformément à la formule et la méthode de calcul en vigueur avant cet événement, être remplacé par celui d'un autre sous-jacent ou les titres de créances pourraient faire l'objet d'un remboursement anticipé à leur juste valeur de marché. Dans ces cas, les montants de remboursement et, le cas échéant, d'intérêts dus pourraient être inférieurs aux montants de remboursement et, le cas échéant, d'intérêts initialement anticipés et les investisseurs pourraient perdre tout ou partie de leur investissement.

## S&P 500® ET EURO STOXX 50®

# INDICES DE RÉFÉRENCE DES VALEURS AMÉRICAINES ET DE LA ZONE EURO (DIVIDENDES NON RÉINVESTIS)

LES PERFORMANCES PASSÉES NE SONT PAS UN INDICATEUR FIABLE DES PERFORMANCES FUTURES.

L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes ne sont pas garanties, bien qu'elles aient été obtenues auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, Natixis n'assume pas de responsabilité à cet égard. Les éléments du présent document relatifs aux données de marché sont fournis sur la base de données constatée à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

L'indice S&P 500® (dividendes non réinvestis) est composé de 500 des premières capitalisations américaines.

Il est diversifié sectoriellement sur les États-Unis et sa cotation est publiée quotidiennement (pour de plus amples informations sur l'indice, consulter le site [www.spglobal.com/spdji](http://www.spglobal.com/spdji) ou en français sur le site <https://www.boursorama.com/bourse/indices/cours/%24INX/>).

L'indice EURO STOXX 50® (dividendes non réinvestis) est composé de 50 des premières capitalisations de la Zone Euro. Il est diversifié géographiquement et sectoriellement sur l'Europe et sa cotation est publiée quotidiennement (pour de plus amples informations sur l'indice, consulter le site [www.stoxx.com](http://www.stoxx.com) ou en français sur le site <https://www.boursorama.com/bourse/indices/cours/2cSX5E/>).

**La performance des indices S&P 500® et EURO STOXX 50® (dividendes non réinvestis) prend en compte uniquement les variations de cours des actions qui les composent. Les dividendes éventuellement versés par ces actions ne sont pas réinvestis et ne bénéficient donc pas à la performance des indices. La performance d'un indice dividendes non-réinvestis est inférieure à celle d'un indice dividendes réinvestis.**

## Performances cumulées

Performance de l'indice	1 an	2 ans	4 ans	8 ans
EURO STOXX 50® (dividendes non réinvestis)	20,58 %	9,34 %	28,97 %	24,18 %
S&P 500® (dividendes non réinvestis)	11,11 %	4,41 %	53,97 %	118,12 %

Source : Bloomberg, au 31 juillet 2023



# ZOOM SUR LES INDICES S&P 500® ET EURO STOXX 50® INDICES DE RÉFÉRENCE DES VALEURS AMÉRICAINES ET DE LA ZONE EURO (DIVIDENDES NON RÉINVESTIS)

Evolution des indices S&P 500® (dividendes non réinvestis) et EURO STOXX 50® (dividendes non réinvestis) (entre le 31 juillet 2015 et le 31 juillet 2023), base 1000 au 31 juillet 2015.

LES DONNÉES RELATIVES AUX PERFORMANCES PASSÉES ONT TRAIT OU SE RÉFÈRENT À DES PÉRIODES PASSÉES ET NE SONT PAS UN INDICATEUR FIABLE DES RÉSULTATS FUTURS. CECI EST VALABLE ÉGALEMENT POUR LES DONNÉES HISTORIQUES DE MARCHÉ.



Source : Bloomberg, au 31 juillet 2023



# CARACTÉRISTIQUES FINANCIÈRES

Code ISIN	FR001400K4V9
Forme juridique	Titre de créance complexe de droit français présentant un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et à l'échéance, émis sous le Prospectus de Base (tel que défini dans la section « Informations Importantes ») de la présente brochure.
Émetteur	Natixis Structured Issuance SA (bien que bénéficiant de la garantie inconditionnelle et irrévocable de Natixis, les titres de créance de l'Émetteur présentent un risque de perte en capital).
Garant de la formule	Natixis (Standard & Poor's : A / Moody's : A1 / Fitch : AA-). Notations en vigueur au moment de la rédaction de la brochure. Ces notations peuvent être révisées à tout moment par les agences de notation et ne sont pas une garantie de solvabilité du garant de la formule.
Devise	Euro (€)
Durée d'investissement conseillé	8 ans
Montant de l'émission	60 000 000 euros
Valeur nominale	1 000 euros
Prix d'émission	99,50 %
Prix d'achat	Le prix d'achat progressera de façon constante de 99,50 % à 100% du 18 septembre 2023 au 3 novembre 2023
Éligibilité	Comptes-titres, contrats d'assurance-vie ou de capitalisation
Offre au public	Oui, en France uniquement
Période de Commercialisation	Du 18 septembre 2023 (9h00 CET) au 3 novembre 2023 (17h00 CET). La période de commercialisation peut être close à tout moment.
Garantie en capital	Pas de garantie en capital, ni en cours de vie ni à l'échéance
Commissions de distribution	Des commissions relatives à cette transaction ont été payées par Natixis au(x) distributeur(s) pour couvrir les coûts de distribution. Ces commissions, d'un montant annuel maximum de 1 % TTC du montant de l'émission, sont incluses dans le prix d'achat. De plus, la commission de distribution récurrente pourra atteindre un montant maximum annuel de 0,30 % du montant des Titres de créance détenus et sur la durée de détention des titres par les porteurs. Le détail des commissions est disponible sur demande auprès du/des distributeur(s). Tout ou partie des commissions pourront être versées en un paiement unique initial après la fin de la période de commercialisation et sera acquise de manière définitive par le distributeur.
Sous-jacent	EURO STOXX 50® (dividendes non réinvestis), code Bloomberg : SX5E S&P 500 Index® (dividendes non réinvestis), code Bloomberg : SPX
Date d'émission	18 septembre 2023
Date de constatation initiale	3 novembre 2023
Dates de constatation mensuelle	Le 3 de chaque mois, ou le Jour de Bourse suivant si le 3 n'est pas un Jour de Bourse, à partir du 5 mai 2025 (inclus) et jusqu'au 3 octobre 2031 (inclus). Un Jour de Bourse est défini comme un jour où le cours de clôture des actions est publié. Toutes les dates peuvent faire l'objet d'ajustements en cas de Jours de Bourse fermés.
Dates de remboursement anticipé automatique	Le 5 <sup>e</sup> jour ouvré suivant la Date d'Observation Mensuelle, à partir du 12 mai 2025 (inclus) et jusqu'au 10 octobre 2031. Toutes les dates peuvent faire l'objet d'ajustements en cas de jours non ouvrés.
Date de constatation finale	3 novembre 2031
Date d'échéance	10 novembre 2031
Publication de la valorisation	La valorisation est tenue et publiée tous les jours, et se trouve à la disposition du public en permanence sur une page publique du site de l'Émetteur ( <a href="http://equityderivatives.natixis.com">equityderivatives.natixis.com</a> ) et sur les pages d'information financière de Bloomberg, Reuters et Six Telekurs.
Périodicité de la valorisation	Quotidienne, et si ce jour n'est pas un Jour de Bourse, le Jour de Bourse Prévu suivant. Un Jour de Bourse est défini comme un jour où le niveau de clôture ou l'Indice est publié.
Agent de calcul	Natixis, ce qui peut être source de conflits d'intérêt.
Double valorisation	Une double valorisation est établie par Refinitiv (ci-après la « Société » sur fréquence bimensuelle (tous les 15 jours)). Cette société est un organisme indépendant distinct et non lié financièrement à une entité du groupe NATIXIS
Marché secondaire	NATIXIS pourra fournir un prix indicatif des titres de créance aux porteurs qui le demanderaient. La différence entre le prix d'achat et le prix de vente ne pourra excéder 1%.
Cotation	Marché officiel de la Bourse de Luxembourg (marché réglementé)
Règlement/Livraison	Euroclear France

## AVERTISSEMENT

Document communiqué à l'AMF conformément à l'article 212-28 de son Règlement Général. Ce document à caractère publicitaire est rédigé par l'Émetteur en accord avec la Banque Neufelize OBC, le distributeur qui commercialise le titre de créance Neufelize Elan Euro Atlantique Novembre 2031. Une information complète sur le titre de créance, notamment ses facteurs de risques inhérents au titre de créance, ne peut être obtenue qu'en lisant le Prospectus de Base (tel que défini ci-après) et les Conditions Définitives (telles que définies ci-après). Il est recommandé aux investisseurs potentiels de lire le Prospectus de Base et les Conditions Définitives avant de prendre une décision d'investissement afin de pleinement comprendre les risques et avantages potentiels associés à la décision d'investir dans les Titres de créance.

Ce document constitue une présentation commerciale à caractère purement informatif. Il ne saurait en aucun cas constituer une recommandation personnalisée d'investissement ou une sollicitation ou une offre en vue de la souscription au titre de créance. Il est diffusé au public, indifféremment de la personne qui en est destinataire. Ainsi le titre de créance présenté ne prend pas en compte les objectifs d'investissement, la situation financière ou les besoins spécifiques d'un destinataire en particulier. En cas de souscription, l'investisseur doit obligatoirement consulter préalablement le Prospectus de Rendement Neufelize Elan Euro Atlantique Novembre 2031 afin notamment de prendre connaissance de manière exacte des risques encourus. L'investissement doit s'effectuer en fonction de ses objectifs d'investissement, son horizon d'investissement, son expérience et sa capacité à faire face au risque lié à la transaction. L'investisseur est invité, s'il le juge nécessaire, à consulter ses propres conseils juridiques, fiscaux, financiers, comptables et tout autre professionnel compétent, afin de s'assurer que ce titre de créance est conforme à ses besoins au regard de sa situation, notamment financière, juridique, fiscale ou comptable. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que la souscription à ce support financier peut faire l'objet de restrictions à l'égard de certaines personnes ou de certains pays en vertu des réglementations nationales applicables à ces personnes. **IL VOUS APPARTIEN DONC DE VOUS ASSURER QUE VOUS ÊTES AUTORISÉS À SOUSCRIRE À CE TITRE DE CRÉANCE.** Il conviendrait de préciser que les titres décrits aux présentes ne peuvent à aucun moment être la propriété légale ou effective d'une « US person » au sens défini dans la Régulation S, et par voie de conséquence sont offertes et vendus hors des États-Unis à des personnes qui ne sont pas ressortissantes des États-Unis sur le fondement de la Régulation S. Les simulations et opinions présentées sur ce document sont le résultat d'analyses de Natixis à un moment donné et ne préjugent en rien de résultats futurs. Il est rappelé que les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps. Rendement Neufelize Elan Euro Atlantique Novembre 2031 est éligible pour un support représentatif d'une unité de compte de contrat d'assurance vie ou de capitalisation, tel que visé dans le Code des assurances. L'ensemble des données est présenté hors frais, commissions, et hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables, sous réserve de l'absence de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur et du Garant et de la conservation du titre de créance jusqu'à son remboursement final. Les indications qui figurent dans le présent document, y compris la description des avantages et des inconvénients, ne préjugent pas du cadre d'investissement choisi et notamment de l'impact que les frais liés à ce cadre d'investissement peuvent avoir sur l'économie générale de l'opération pour l'investisseur. Cette brochure décrit exclusivement les caractéristiques techniques et financières du titre de créance. Ce document est destiné à être distribué dans le cadre d'une offre au public en France. Ce document ne constitue pas une proposition de souscription ni une offre de contrat, une sollicitation, un conseil en vue de l'achat ou de la vente du titre de créance décrit. Natixis ou ses filiales et participations, collaborateurs ou clients peuvent avoir un intérêt ou détenir ou acquérir des informations sur tout produit, titre de créance, indice ou marché mentionné dans ce document qui pourrait engendrer un conflit d'intérêt potentiel ou avéré. Cela peut impliquer des activités telles que la négociation, la détention ou l'activité de market making, ou la prestation de services financiers ou de conseil sur tout produit, titre de créance, indice ou marché mentionné dans ce document. Ce document à caractère promotionnel ne constitue pas un document d'analyse financière.



## INFORMATIONS IMPORTANTES

Les Titres de créance décrits dans la présente communication à caractère publicitaire font l'objet d'une [documentation juridique](#) composée du Prospectus de Base relatif au programme d'émission des Instruments Financiers, tel que modifié par ses suppléments successifs, approuvé le 9 juin 2023 par l'AMF sous le n° 23-210 (le « Prospectus de Base ») et des conditions définitives en date du 14 septembre 2023 (les « Conditions Définitives ») formant ensemble un prospectus conforme au règlement 2017/1129 (Règlement Prospectus) tel qu'amendé. Le Prospectus de Base et les Conditions Définitives sont disponibles sur les sites internet de la Bourse de Luxembourg ([www.bourse.lu](http://www.bourse.lu)), de Natixis ([https://cib.natixis.com/DevInet.PIMS.ComplianceTool.Web/api/ProspectusPublicNg/DownloadDocument/274/PROGRAM\\_SEARCH](https://cib.natixis.com/DevInet.PIMS.ComplianceTool.Web/api/ProspectusPublicNg/DownloadDocument/274/PROGRAM_SEARCH), <https://cib.natixis.com/devinet.pims.compliancecetooll.web/api/ProspectusPublicNg/Download/FR001400K4V9/FT/DS>) et de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)) et sont disponibles auprès de Natixis 7, promenade Germaine Sablon, 75013 Paris. L'approbation du Prospectus de Base par l'AMF ne doit pas être considérée comme un avis favorable sur les valeurs mobilières offertes ou admises à la négociation sur un marché réglementé. Les informations figurant dans ce document n'ont pas vocation à faire l'objet d'une mise à jour après la date d'ouverture de la période de commercialisation. Par ailleurs, la remise de ce document n'entraîne en aucune manière une obligation implicite de quiconque de mise à jour des informations qui y figurent. Ce document ne peut être distribué directement ou indirectement à des citoyens ou résidents des États-Unis. Natixis est agréée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (« ACPR ») en France en qualité de Banque – prestataire de services d'investissements. Natixis est réglementée par l'AMF pour l'exercice des services d'investissements pour lesquels elle est agréée. Natixis est supervisée par la Banque Centrale Européenne (« BCE »).

## AVERTISSEMENT STOXX

STOXX Limited, Zurich, Suisse détient tous droits de propriété relatifs à l'indice Euro Stoxx 50®. STOXX Limited, Zurich, Suisse, ainsi que toute filiale directe ou indirecte, ne se portent garantes, n'approuvent, ou ne sont concernées en aucune manière par l'émission et l'offre du produit. STOXX Limited, Zurich, Suisse, ainsi que toute filiale directe ou indirecte, ne seront pas tenues responsables vis-à-vis des tiers en cas d'inexactitude des données sur lesquelles est basé l'indice Euro Stoxx 50®, de faute, d'erreur ou d'omission concernant le calcul ou la diffusion de l'indice Euro Stoxx 50®, ou au titre de son utilisation dans le cadre de cette émission et de cette offre.

## AVERTISSEMENT S&P 500®

Le S&P 500 Index® (l'« Indice ») est un produit de S&P Dow Jones Indices LLC (« SPDJI »), et est utilisé sous licence par Natixis. Standard & Poor's® et S&P® sont des marques déposées de Standard & Poor's Financial Services LLC (« S&P ») ; Dow Jones® est une marque déposée de Dow Jones Trademark Holdings LLC (« Dow Jones »); S&P 500 Index® est une marque déposée de S&P Dow Jones Indices; et ces marques déposées ont été autorisées par SPDJI et concédées dans certains cas par Natixis. Le(s) Produit(s) Natixis n'est/ne sont pas parrainé(s), approuvé(s), vendu(s) ou promu(s) par SPDJI, Dow Jones, S&P, ni aucune de leurs filiales respectives (collectivement, « S&P Dow Jones Indices. »). S&P Dow Jones Indices ne fait aucune déclaration ou garantie, explicite ou implicite, aux propriétaires de Produit(s) Natixis ou à n'importe quel particulier concernant l'opportunité d'investir dans des valeurs en général ou dans le(s) Produit(s) Natixis en particulier ou de la capacité dont dispose le S&P 500 Index® pour suivre le rendement général du marché. La seule relation que S&P Dow Jones Indices peut avoir avec Natixis en ce qui concerne le S&P 500 Index® est la mise sous licence de l'Indice et de certaines marques déposées, des marques de service et/ou des marques de fabrique de S&P Dow Jones Indices et/ou de ses concédants. Le S&P 500 Index® est déterminé, composé et calculé par S&P Dow Jones Indices sans tenir compte de Natixis ou du/des Produit(s) Natixis. S&P Dow Jones Indices n'a pas l'obligation de prendre en compte les besoins de Natixis ou des propriétaires du/des Produit(s) Natixis pour déterminer, composer ou calculer le S&P 500 Index®. S&P Dow Jones Indices n'est pas responsable et n'a pas participé à la détermination des prix et à la quantité du/des Produit(s) Natixis ni au moment de la sortie ou de la vente du/des Produit(s) Natixis ni à la détermination ou au calcul de l'équation par laquelle le(s) Produit(s) Natixis doit être converti en espèces, rendu ou remboursé, le cas échéant. S&P Dow Jones Indices n'a aucune obligation ou responsabilité à l'égard de l'administration, de la commercialisation ou de la négociation du/des Produit(s) Natixis. Rien ne garantit que les produits d'investissement basés sur le S&P 500 Index® suivront le rendement de l'indice avec précision ou qu'ils fourniront des retours d'investissements positifs. S&P Dow Jones Indices LLC n'est pas un conseiller en placement. L'inclusion d'un titre dans un indice n'est pas une recommandation de S&P Dow Jones Indices pour acheter, vendre ou détenir ce titre, et ce n'est pas non plus considéré comme un conseil d'investissement.



## Neuflize OBC, au cœur de la gestion de vos patrimoines privés et professionnels

ABN AMRO BANK N.V., société néerlandaise. Société au capital de 940 000 001 euros, immatriculée auprès de la chambre de commerce d'Amsterdam (n°34334259). Siège social : Gustav Mahlerlaan 10, 1082 PP, Amsterdam, Pays-Bas. Etablissement de crédit agréé par la De Nederlandsche Bank (Pays-Bas), supervisé par la Banque centrale européenne et l'Autorité Financière Markten. Succursale Française exerçant sous le nom commercial 'Banque Neuflize OBC' – n°850 479 718 RCS Paris - 119-121, boulevard Haussmann, 75008 Paris, France - Numéro ORIAS : 12 020 215 – Intermédiaire en assurance - supervisée pour certaines activités et services par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution et l'Autorité des marchés financiers - Carte professionnelle de l'immobilier n° CPI 7501 2023 0000 001 63 délivrée par la CCI Paris Île-de-France; engagement de non détention de fonds, absence de garantie financière. Jusqu'au 31 août 2023, l'établissement principal de la Banque Neuflize OBC sis 3 avenue Hoche, 75008 Paris.



Avec Ecofolio  
tous les papiers  
se recyclent.

Date de rédaction de la brochure : 2 août 2023

Dans le respect de son engagement RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises), la Banque Neuflize OBC s'emploie à réduire l'impact de son activité sur l'environnement. Elle réalise ainsi l'ensemble de ses supports d'édition avec du papier recyclable, ce qui participe à garantir un bilan carbone neutre.

[www.neuflizeobc.fr](http://www.neuflizeobc.fr)